

Public Service Announcement

For Immediate Release

Tuesday, June 24, 2014

2014 Development Charge Rates and By-law

The City of Greater Sudbury has approved the 2014 Development Charges By-law including rates, effective July 10, 2014 through to June 30, 2019. The rates will be adjusted annually by the Construction Price Statistics, effective July 1, 2015 to July 1, 2018. In accordance with the Development Charges Act, the City of Greater Sudbury collects a development charge to recover for growth related capital needs.

The development charge rates will continue at the current rates with the exception of Non-Industrial (Commercial /Institutional) rates, which will decrease, effective July 10, 2014 as follows:

- Single Family Dwelling - \$14,785 per unit
- Semi Detached - \$9,258 per unit
- Multiples - \$9,258 per unit
- Industrial - \$4.33 per square foot
- Non-Industrial (Commercial /Institutional) - \$8.83 per square foot (decrease from \$10.08 per square foot)

Rates for single-family, semi-detached, multiples and industrial will be frozen for the first two years at the current rates and will be phased-in over the remaining three years starting in July 1st, 2016 to June 30, 2019.

Non-industrial rates (Commercial /Institutional) will be decreased to \$8.83 per square foot on July 10, 2014.

Rates for a semi-detached dwelling will be phased-in to \$13,631 by the end of 5 years being the mid-point between single family dwelling and multiples rates. It will be frozen at the current multiples rate for two years.

Rates for single family dwellings not serviced by Water/Wastewater will decrease by 16.3 % to \$11,512 effective July 10th, 2014.

After phase-in is complete, as of July 1, 2018, the following rates are reflected, subject to annual inflationary indexing:

- Single Family Dwelling - \$17,163 per unit
- Semi Detached - \$13,631 per unit
- Multiples - \$10,098 per unit
- Industrial - \$4.75 per square foot
- Non-Industrial (Commercial /Institutional) - \$8.83 per square foot

For more information and to view the 2014 Development Charges Background Study, please visit www.greatersudbury.ca/devcharges.

Message d'intérêt public

Pour diffusion immédiate

Le mardi 24 juin 2014

Adoption des taux des redevances d'aménagement et du règlement municipal 2014 à ce sujet

La Ville du Grand Sudbury a approuvé le *Règlement municipal sur les redevances d'aménagement*, y compris les taux, en vigueur du 10 juillet 2014 au 30 juin 2019. Ces taux seront rajustés annuellement en fonction des Statistiques des prix de la construction du 1^{er} juillet 2015 au 1^{er} juillet 2018. Aux termes de la *Loi sur les redevances d'aménagement*, la Ville du Grand Sudbury perçoit ces redevances afin de tenir compte des besoins d'immobilisations attribuables à la croissance.

Les taux des redevances d'aménagement demeurent inchangés, sauf ceux pour les utilisations non industrielles (commerciales / institutionnelles), qui diminueront comme suit à partir du 10 juillet 2014.

- Logements unifamiliaux – 14 785 \$ par logement
- Maisons jumelées – 9 258 \$ par logement
- Immeubles résidentiels – 9 258 \$ par logement
- Utilisations industrielles – 4,33 \$ par pied carré
- Utilisations non industrielles (commerciales / institutionnelles) – 8,83 \$ par pied carré (auparavant à 10,08 \$ par pied carré)

Les taux pour les logements unifamiliaux, les maisons jumelées, les immeubles résidentiels et les utilisations industrielles seront gelés pendant les 2 premières années au niveau actuel et les taux entreront graduellement en vigueur durant les 3 années suivantes, soit du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2019.

Les taux non industriels (commerciaux / institutionnels) passeront à 8,83 \$ par pied carré, soit une diminution, le 10 juillet 2014.

Les taux des maisons jumelées passeront graduellement à 13 631 \$ d'ici à la fin de la cinquième année, soit le point milieu entre le taux pour un logement unifamilial et un immeuble résidentiel. Ils seront gelés au niveau actuel pour les immeubles résidentiels pendant deux ans.

Les taux des logements unifamiliaux non desservis par les Services d'eau et d'eaux usées seront réduits de 16,3 % à 11 512 \$ dès le 10 juillet 2014.

Après l'introduction progressive de ces taux, qui prendra fin le 1^{er} juillet 2018, les taux suivants seront en vigueur et assujettis au taux annuel d'inflation.

- Logements unifamiliaux – 17 163 \$ par logement
- Maisons jumelées – 13 631 \$ par logement
- Immeubles résidentiels – 10 098 \$ par logement
- Utilisations industrielles – 4,75 \$ par pied carré
- Utilisations non industrielles (commerciales / institutionnelles) – 8,83 \$ par pied carré

Pour plus de renseignements et pour prendre connaissance de l'Étude préliminaire sur les redevances d'aménagement, veuillez consulter le www.grandsudbury.ca/redevances.

-30-

Renseignements :

Shannon Dowling, Communications corporatives
Ville du Grand Sudbury, 705 674-4455, poste 2539
Facebook : www.facebook.com/greatersudbury
Twitter : @greatersudbury